

2010
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020

RAPPORT TRIMESTRIEL

PREMIER TRIMESTRE
terminé le 31 mars



Bellus
SANTÉ

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion présente une analyse des activités et de la situation financière de BELLUS Santé inc. (BELLUS Santé ou la société) pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2017. Il devrait être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la société pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2017, ainsi que des états financiers consolidés audités de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016. Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et la Norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Pour de plus amples détails concernant les opérations entre apparentés, les obligations contractuelles, la gestion des risques financiers, les contrôles et procédures de communication de l'information, les contrôles internes à l'égard de l'information financière, ainsi que les risques et incertitudes, il y a lieu de se reporter au rapport annuel et à la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, ainsi qu'aux autres documents publics déposés, disponibles sur le site web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Le présent document contient des énoncés prospectifs qui sont visés par la mise en garde figurant sous la rubrique « Énoncés prospectifs » à la fin du présent rapport de gestion, et il devrait être lu à la lumière de celle-ci.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés et le rapport de gestion pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2017 ont été revus par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration de la société. Le présent rapport de gestion a été préparé par la direction à partir des renseignements dont elle disposait en date du 9 mai 2017.

Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés ainsi que dans le présent document sont présentés en dollars canadiens.

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

BELLUS Santé est une société biopharmaceutique de développement de nouveaux médicaments ciblant des maladies pour lesquelles il existe d'importants besoins médicaux non comblés. Son portefeuille de projets comprend BLU-5937 pour le traitement de la toux chronique ainsi que plusieurs programmes de développement de médicaments en partenariat qui sont en phase clinique. Les actions de la société se transigent à la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole BLU.

SURVOL DE LA SOCIÉTÉ

Faits saillants récents

- A conclu une entente de licence mondiale exclusive pour développer et commercialiser BLU-5937 (anciennement NEO5937) une petite molécule, antagoniste puissant et très sélectif des récepteurs P2X3, une cible validée cliniquement pour la toux chronique, et qui est biodisponible par voie orale ;
- A annoncé le 24 avril 2017, que le U.S. Patent and Trademark Office a émis un brevet qui accorde les droits couvrant la composition de matières du médicament candidat phare de la société, BLU-5937 ;
- A vendu sa filiale en propriété exclusive, Thallion Pharmaceutiques inc. (Thallion), à Taro Pharmaceuticals Inc. (Taro) pour une contrepartie totale de 2,7 million \$, incluant un paiement initial de 2,3 millions \$;
- A reçu 572 586 \$ en février 2017 à titre de contrepartie supplémentaire relativement à la transaction de Thallion en 2009 ; ce montant a été versé aux porteurs de droit à valeur conditionnelle (DVC) le 10 mars 2017 ;
- A terminé le trimestre avec des espèces, quasi-espèces et placements à court terme totalisant 7,0 millions \$ que la société estime suffisants afin de financer ses activités jusqu'à la fin de 2018.

BLU-5937 pour la toux chronique

Le 28 février 2017, BELLUS Santé a annoncé qu'elle avait obtenu, de l'institut NÉOMED (NÉOMED), une licence mondiale exclusive pour développer et commercialiser BLU-5937, une petite molécule, antagoniste puissant et très sélectif des récepteurs P2X3, une cible validée cliniquement pour la toux chronique, et qui est biodisponible par voie orale. BLU-5937 est un médicament candidat prometteur qui a le potentiel d'être le meilleur de sa catégorie afin de devenir un traitement de choix pour les millions de patients qui souffrent de toux chronique et qui ne répondent pas aux traitements actuels.

En vertu des modalités de l'entente, BELLUS Santé a versé à NÉOMED une contrepartie initiale de 3,2 millions \$, composée d'une somme en espèces de 1,7 million \$ et de 5 802 177 actions ordinaires de BELLUS Santé d'une valeur de 1,5 million \$. NÉOMED aura le droit de recevoir une redevance sur les produits basés sur les ventes nettes. En remplacement des paiements d'étape, une certaine portion de tous les autres produits reçus par BELLUS Santé liés à BLU-5937 sera partagée avec NÉOMED selon une formule préalablement établie en vertu de laquelle la portion des produits partagés diminue au fil de l'avancement du développement du programme.

Le programme de l'antagoniste du P2X3 a été initié par des scientifiques d'AstraZeneca à Montréal, et a été attribué à NÉOMED en octobre 2012. BLU-5937 a été sélectionné en tant que médicament candidat pour passer à l'étape des essais cliniques grâce aux efforts de développement et du travail préclinique approfondi sur la toux chronique menés par NÉOMED.

Le 24 avril 2017, la société a annoncé que le U.S. Patent and Trademark Office a émis le brevet U.S. Patent no. 9,598,409, qui accorde les droits couvrant la composition de matières du médicament candidat phare de BELLUS Santé, BLU-5937, ainsi que les composés d'imidazopyridine associés, en plus des compositions pharmaceutiques incluant BLU-5937 et leurs utilisations connexes. Le brevet est valide jusqu'en 2034, sans tenir compte de toute prolongation potentielle de la durée du brevet.

Des demandes de brevets avec des revendications étendues similaires ont également été déposées en Europe, au Japon, en Chine et dans d'autres pays industrialisés.

La toux chronique est une toux qui persiste pendant plus de huit semaines et qui est associée à d'importants effets sociaux, psychosociaux et physiques néfastes affectant la qualité de vie. On estime qu'aux États-Unis seulement, plus de 2,7 millions de patients souffrent d'une toux chronique réfractaire aux médicaments présentement disponibles.

Vente de Thallion

Le 16 mars 2017, la société a conclu une convention d'achat d'actions (Convention d'achat d'actions) avec Taro concernant la vente de sa filiale en propriété exclusive, Thallion, y compris tous les droits au médicament candidat Shigamab^{MC}. Taro s'est porté acquéreur de toutes les actions émises et en circulation de Thallion pour une contrepartie totale de 2,7 millions \$, composée d'un versement initial en espèces de 2,3 millions \$ à la signature de l'entente et d'un paiement différé de 0,4 million \$, conditionnel à l'atteinte d'un jalon prédéfini, prévu dans les 24 mois suivant la signature de l'entente. De plus, BELLUS Santé recevra une portion de certains revenus liés au programme Shigamab^{MC}, suite à l'approbation réglementaire du produit candidat.

La société a consenti à indemniser Taro, sous réserve de certaines conditions et limitations, pour les pertes qu'elle pourrait subir ou encourir et qui proviennent de toutes dettes, passifs, engagements ou obligations de toute nature qui résultent de toutes questions, actions, événements, faits ou circonstances liées aux opérations, activités ou affaires de Thallion qui ont été menées avant la date d'entrée en vigueur de la Convention d'achat d'actions.

En vertu des dispositions de l'acquisition de Thallion en 2013, 5 % des produits reçus par BELLUS Santé provenant de la vente de Thallion, incluant la technologie de Shigamab^{MC} (Considération Shigamab^{MC}), était payable aux détenteurs de DVC. Par conséquent, un montant de 94 550 \$ (0,00263 \$ par DVC) a été versé le 7 avril 2017 aux porteurs de DVC. La Considération Shigamab^{MC} a été réduite d'un montant de 20 450 \$ à titre de frais d'agent de DVC, le tout conformément aux termes des ententes conclues lorsque BELLUS Santé a fait l'acquisition de Thallion en 2013.

KIACTA^{MC} pour le traitement de la sarcoïdose

En 2010, BELLUS Santé a conclu une entente de vente et de licence avec Auvén Therapeutics, un fonds mondial d'investissement privé, pour les droits à l'échelle mondiale de KIACTA^{MC} en contrepartie d'un paiement initial et un partage des produits.

Auvén Therapeutics évalue présentement la possibilité de poursuivre le développement de KIACTA^{MC} pour le traitement de patients souffrant de sarcoïdose pulmonaire active. Auvén Therapeutics a élaboré un protocole d'étude clinique de phase 2/3 afin d'évaluer l'innocuité et l'efficacité de KIACTA^{MC} dans le traitement de la sarcoïdose pulmonaire. La U.S. Food and Drug Administration n'a soulevé aucune objection quant à la demande de nouveau médicament de recherche (DNR) pour cette étude clinique de phase 2/3.

La sarcoïdose est une maladie rare qui produit des plaques de tissus rouges et enflées, appelées granulomes, qui peuvent se développer dans plusieurs organes du corps, mais principalement dans les poumons et au niveau de la peau. Il n'existe aucun traitement curatif pour la sarcoïdose pulmonaire

chronique, et les options en matière de traitement sont limitées et peuvent avoir de graves effets indésirables.

AMO-01 pour le traitement du syndrome du X fragile

En 2014, BELLUS Santé a conclu une entente de développement et de licence avec AMO Pharma Limited (AMO Pharma) pour les droits à l'échelle mondiale du AMO-01 (anciennement TLN-4601) pour le traitement de troubles neurologiques et psychiatriques en contrepartie d'un partage des produits et de redevances sur les ventes. TLN-4601 a été acquis par BELLUS Santé dans le cadre de l'acquisition de Thallion Pharmaceutiques inc. en 2013.

AMO Pharma est une société privée axée sur le traitement de maladies du système nerveux central et neuromusculaires. AMO Pharma prépare une étude de phase 2 sur des patients atteints du syndrome du X fragile, qui devrait débuter au cours de 2017.

Le syndrome du X fragile est la cause héréditaire la plus fréquente de l'autisme et de déficiences intellectuelles, qui touche environ 1 homme sur 4 000 et 1 femme sur 8 000. Les symptômes varient en gravité et peuvent inclure des déficiences intellectuelles, le déficit de l'attention, l'hyperactivité, de l'anxiété et des convulsions. Il n'existe présentement aucun traitement approuvé pour le syndrome du X fragile.

ALZ-801 pour le traitement de la maladie d'Alzheimer APOE4 homozygote

En 2013, une licence du ALZ-801 a été accordée à Alzheon Inc. (Alzheon) en contrepartie d'un partage des produits et de redevances sur les ventes. BLU8499 a initialement été développé par BELLUS Santé pour le traitement de la maladie d'Alzheimer (MA).

ALZ-801 est un prodrogue du tramiprosate, un bêta-amyloïde qui cible des petites molécules et qui a démontré l'amélioration des fonctions vitales et cognitives chez les patients atteints de la MA qui sont porteurs du génotype de l'apolipoprotéine E (APOE4), et réduire la forme soluble du bêta-amyloïde dans le liquide céphalo-rachidien de patients atteints de MA.

Des résultats cliniques positifs récents de tierce partie pour le traitement de la MA de stade précoce, utilisant un anticorps anti-bêta-amyloïde soutien davantage le concept de l'élimination des bêta-amyloïdes comme une approche prometteuse dans le traitement de la MA.

Alzheon, une société privée axée sur la MA et d'autres troubles neurodégénératifs, a complété deux études de phase 1b sur le ALZ-801. Alzheon prépare présentement d'autres études cliniques de stade avancé axée sur le traitement de patients atteints de la MA légère, qui sont homozygotes pour l'apolipoprotéine E (APOE4), le facteur de risque génétique le plus important pour l'apparition tardive de la MA.

Participation dans une société pharmaceutique spécialisée

La société détient une participation de 5,72 % dans FB Health S.p.A (FB Health), une société pharmaceutique italienne spécialisée axée sur la neurologie et la psychiatrie. FB Health est une société en croissance et profitable qui distribue plus de dix produits nutraceutiques et pharmaceutiques en Italie, avec des ventes annuelles de plus de 8 millions d'euros. Le placement dans FB Health est

présenté à la juste valeur dans les états financiers de BELLUS Santé et s'élevait à 639 000 \$ au 31 mars 2017.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2017, le résultat net s'est élevée à 1 144 000 \$ (0,02 \$ par action), comparativement à une perte nette de 759 000 \$ (0,01 \$ par action) pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation du résultat net est principalement attribuable au gain sur disposition de filiale de 1 944 000 \$ enregistré en 2017.

Les *produits* se sont chiffrés à 9 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2017, comparativement à 591 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Les produits de 2016 comprennent des produits provenant de l'entente avec Auvén Therapeutics relativement au développement de KIACTA^{MC} pour le traitement d'amylose AA, qui a été complété en 2016.

Les *frais généraux et administratifs* se sont chiffrés à 566 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2017, comparativement à 988 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. La diminution est principalement attribuable à un programme de réduction de dépenses mis en place par la société, suite à l'annonce des résultats de l'étude de phase 3 de KIACTA^{MC} en juin 2016, ainsi qu'à la diminution de dépenses relativement aux régimes d'unités d'actions différées de la société.

Les *produits financiers nets* se sont chiffrés à 8 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2017, comparativement à des *charges financières nettes* de 88 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation des produits financiers est principalement attribuable à la diminution de la perte de change issue de la conversion des actifs nets monétaires de la société libellée en dollar américain.

Le *gain sur disposition de filiale* s'est chiffré à 1 944 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2017, et a trait à la vente de Thallion, tel que discuté précédemment.

Résultats trimestriels (non audités)
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

Trimestre	Produits		Résultat (perte) net(te) attribuable aux actionnaires		Résultat (perte) de base et dilué(e) par action	
<i>Exercice terminé le 31 décembre 2017</i>						
Premier	9	\$	1 144	\$	0,02	\$
<i>Exercice terminé le 31 décembre 2016</i>						
Quatrième	359	\$	(496)	\$	(0,01)	\$
Troisième	358		(612)		(0,01)	
Deuxième	585		(327)		(0,01)	
Premier	591		(724)		(0,01)	
<i>Exercice terminé le 31 décembre 2015</i>						
Quatrième	2 053	\$	865	\$	0,02	\$
Troisième	593		(191)		néant	
Deuxième	592		(426)		(0,01)	

Les explications de la variation du résultat (perte) net(te) attribuable aux actionnaires pour un trimestre comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent se détaillent comme suit.

L'augmentation du résultat net pour le premier trimestre terminé le 31 mars 2017 est principalement attribuable au gain sur disposition de filiale. L'augmentation de la perte nette pour le quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2016 est principalement attribuable aux produits moins élevés constatés pour fins comptables en 2016 en vertu de l'entente de licence de VIVIMIND^{MC} avec FB Health et de l'entente de service avec Auen Therapeutics portant sur KIACTA^{MC}. L'augmentation de la perte nette est compensée en partie par des frais généraux et administratifs moins élevés. L'augmentation de la perte nette pour le troisième trimestre terminé le 30 septembre 2016 est principalement attribuable aux produits moins élevés constatés pour fins comptables en vertu de l'entente de service avec Auen Therapeutics portant sur KIACTA^{MC}, ainsi qu'à une diminution du gain de change. La diminution de la perte nette pour le deuxième trimestre terminé le 30 juin 2016 est principalement attribuable aux frais généraux et administratifs moins élevés en 2016, partiellement compensée par des frais de recherche et développement plus élevés.

Opérations entre apparentés

Le D^r Francesco Bellini est président du conseil d'administration et offre des services-conseils à la société sur une base continue en vertu d'une convention de services de consultation entre la société et Picchio International Inc. (Picchio International), propriété exclusive du D^r Francesco Bellini et de sa conjointe. Picchio International reçoit une somme mensuelle de 20 833 \$, majorée de toute dépense applicable pour les services rendus liés à cette convention. La convention est d'une durée d'un an, renouvelable pour des périodes successives d'un an. La société a enregistré des honoraires et des charges totalisant 95 000 \$ en vertu de la convention de services de consultation pour les périodes de trois mois terminées les 31 mars 2017 et 2016.

En octobre 2013, BELLUS Santé a conclu une entente afin d'accorder à FB Health, une société contrôlée par le D^r Francesco Bellini, une licence pour les droits de VIVIMIND^{MC} à l'échelle mondiale.

BELLUS Santé a également conclu une entente de licence mondiale avec FB Health pour BLU8499 et une famille d'analogues, de même que pour une plate-forme connexe de chémotypes et un ensemble de données cliniques, en échange d'une participation de 5,5 % dans FB Health. À son tour, FB Health a accordé tous ses droits à Alzheon, une société apparentée lors de la transaction, dans le cadre d'une licence mondiale exclusive, excluant l'Italie. En 2014, BELLUS Santé a investi une somme additionnelle dans FB Health, principalement afin de conserver le pourcentage de participation de la société, ainsi que pour faire l'acquisition de sa quote-part de la participation d'un actionnaire minoritaire, portant la participation de la société à 5,72 %.

La société a constaté des produits de 9 000 \$ en vertu de ces ententes de licence pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2017 (14 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent).

Le 1^{er} janvier 2016, tel que prévu, la société a émis 7 286 828 nouvelles actions ordinaires à un actionnaire de la société ayant une influence notable, Victoria Square Ventures Inc., en règlement d'un billet convertible modifié lors du Plan d'Arrangement de 2012 (le Billet Modifié).

SITUATION FINANCIÈRE

Liquidités et ressources en capital

Au 31 mars 2017, la société disposait d'espèces, de quasi-espèces et de placements à court terme totalisant 7 019 000 \$, comparativement à 6 834 000 \$ au 31 décembre 2016. Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2017, l'augmentation nette des espèces, des quasi-espèces et des placements à court terme s'est élevée à 185 000 \$, comparativement à une diminution nette de 751 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation nette en 2017 est principalement attribuable aux fonds reçus à la vente de Thallion, partiellement compensé par les fonds utilisés pour l'acquisition de la licence de BLU-5937 et pour financer les activités d'exploitation de la société. La diminution nette en 2016 est principalement attribuable aux fonds utilisés pour financer les activités d'exploitation de la société.

Selon l'estimation de la direction et le niveau actuel des activités, la société est d'avis que sa position de liquidités devrait être suffisante pour financer ses activités jusqu'à la fin de 2018.

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2017, la société a vendu des placements à court terme ayant des échéances initiales de plus de trois mois et moins d'un an s'élevant à une somme nette de 2 643 000 \$. Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2016, la société a vendu des placements à court terme ayant des échéances initiales de plus de trois mois et moins d'un an s'élevant à une somme nette de 2 346 000 \$.

Le 17 février 2017, la société a annoncé avoir reçu un montant de 572 586 \$ à titre de contrepartie supplémentaire relativement à la transaction de Thallion de 2009 (la Contrepartie supplémentaire). Un montant total de 577 152 \$ (0,01609\$ par DVC) a été versé le 10 mars 2017 aux porteurs de DVC. En plus de la Contrepartie supplémentaire, BELLUS Santé a versé aux porteurs de DVC un montant de 50 000 \$ à titre de frais de remplacement des anticorps Shigamab^{MC} et a déduit 28 458 \$ à titre de frais d'agent de DVC encourus, 13 404 \$ à titre de passifs non déclarés dans la conciliation de l'encaisse net de Thallion de 2013 et 3 572 \$ à titre de frais relatifs à l'inscription infructueuse des DVC à la Bourse de Toronto, le tout conformément aux termes des ententes conclues lorsque BELLUS Santé a fait l'acquisition de Thallion en 2013.

Il n'y a eu aucun changement important concernant les obligations contractuelles de la société depuis le 31 décembre 2016, à l'exception de la Convention d'achat d'actions avec Taro et l'entente de licence avec NÉOMED (se reporter aux notes 5 et 7 des états financiers consolidés intermédiaires résumés).

Au 9 mai 2017, la société avait 66 866 001 actions ordinaires en circulation et 71 564 001 actions ordinaires sur une base pleinement diluée, incluant 4 698 000 options sur actions octroyées en vertu du régime d'options sur actions.

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés selon les IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une influence sur l'application des conventions comptables ainsi que sur les montants présentés à titre d'actifs, de passifs, de produits et de charges. Les montants présentés et les informations divulguées par voie de notes reflètent la meilleure estimation de la direction quant à l'ensemble des conditions économiques et les lignes de conduite les plus probables de la société. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés, les jugements significatifs portés par la direction dans l'application des conventions comptables et des sources clés d'incertitudes relatives aux estimations étaient les mêmes que ceux appliqués dans les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016.

Il y a lieu de se reporter aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 pour de plus amples détails concernant les conventions comptables et estimations les plus importantes aux fins de l'évaluation, la compréhension et l'évaluation des états financiers consolidés de la société. Tout changement apporté aux estimations et hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés de la société.

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Nouvelles conventions comptables n'ayant pas encore été adoptées

Les modifications à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, l'IFRS 9, *Instruments financiers*, l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, et l'IFRS 16, *Contrats de location*, de nouvelles conventions comptables publiées par l'IASB, ne sont pas encore en vigueur pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2017, et n'ont pas été appliquées dans la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Il y a lieu de se reporter à la note 4 des états financiers consolidés intermédiaires résumés au 31 mars 2017, pour de plus amples détails concernant ces nouvelles conventions comptables.

MODIFICATION DES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (CIIF)

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la société a déposé des attestations signées par le chef de la direction et le chef de la direction financière portant notamment sur la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2017, il n'est survenu aucune modification dans le CIIF de la société qui a eu une incidence importante, ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés qui figurent dans le présent rapport de gestion, à l'exception des énoncés de faits qui sont vérifiables indépendamment à la date des présentes, peuvent constituer des « énoncés prospectifs » au sens des lois et de la réglementation sur les valeurs mobilières du Canada. Ces énoncés, formulés d'après les attentes actuelles de la direction, comportent par le fait même de nombreux risques, incertitudes et hypothèses considérables, connus et inconnus, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la société. Les énoncés prospectifs pourraient comprendre notamment de l'information sur les objectifs de la société et sur les stratégies visant à atteindre ces objectifs, en plus de renseignements sur les opinions, les plans, les attentes, les prévisions, les estimations et les intentions de la société. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement par l'emploi du conditionnel ou de termes ayant une connotation prospective, tels que « peut », « fera », « s'attend à », « prévoit », « à l'intention de », « estime », « anticipe », « planifie », « croit », « continue », de la forme négative de ces expressions, de variantes de celles-ci ou de termes semblables. Le lecteur est invité à consulter les documents publics que la société a déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris la notice annuelle, s'il souhaite obtenir une analyse des divers facteurs de risque pouvant avoir une influence sur les résultats futurs de la société. Ces facteurs de risque comprennent, notamment : la capacité d'élargir et de développer son portefeuille de projets, la capacité d'obtenir du financement, l'effet de la conjoncture économique en général, la conjoncture dans l'industrie pharmaceutique, les changements réglementaires dans les territoires où la société fait des affaires, la volatilité du marché boursier, les fluctuations de coûts, les changements dans l'environnement concurrentiel découlant des fusions, l'atteinte du taux d'épuisement des fonds prévu, les paiements potentiels liés aux ententes d'indemnité, l'atteinte des jalons prévus pour les essais cliniques, et le fait que les résultats réels puissent différer à la suite de la vérification définitive et du contrôle de la qualité des données et des analyses. De plus, la durée de du processus de développement des médicaments candidats de BELLUS Santé, la taille de leur marché et leur valeur commerciale, de même que le partage des produits entre la société et ses partenaires potentiels provenant des revenus futurs potentiels dépendent d'un certain nombre de facteurs, y compris la somme globale des produits. Par conséquent, les résultats et événements réels futurs peuvent différer sensiblement des résultats et événements anticipés exprimés dans les énoncés prospectifs. Même si la société est d'avis que les attentes exprimées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, rien ne peut garantir qu'elles se concrétiseront. Le lecteur ne doit pas se fier sans réserve aux énoncés prospectifs inclus dans le présent document. Ces énoncés prospectifs ne sont valables qu'à la date où ils sont faits, et la société n'a pas l'obligation et décline toute intention de mettre à jour publiquement ou de revoir ces énoncés à la suite de quelque nouvelle information, événement futur, circonstance ou autre motif que ce soit, à moins qu'elle n'y soit tenue en vertu de la législation ou de la réglementation applicable. Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport sont présentés sous réserve expresse de cette mise en garde.

BELLUS SANTÉ INC.

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière
(non audités)

31 mars 2017 et 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	31mars 2017	31 décembre 2016
Actifs		
Actifs courants :		
Espèces et quasi-espèces (note 6)	5 403 \$	2 575 \$
Placements à court terme (note 6)	1 616	4 529
Débiteurs (note 5 et 7)	1 421	810
Charges payées d'avance et autres actifs (note 9)	62	685
Total des actifs courants	8 502	8 329
Actifs non-courants		
Débiteurs (note 7)	475	—
Autres actifs	72	74
Projet de recherche et développement en cours (note 5 et 7)	2 359	542
Placement dans FB Health (note 8)	639	639
Total des actifs non courants	3 545	1 255
Total des actifs	12 047 \$	9 584 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants :		
Créditeurs	974 \$	644 \$
Passifs financiers – DVC (note 9)	135	573
Total des passifs courants	1 109	1 217
Passifs non courants		
Passifs financiers – DVC (note 9)	—	104
Total des passifs non courants	—	104
Total des passifs	1 109	1 321
Capitaux propres :		
Capital-actions (note 10 b))	447 253	445 753
Autres capitaux propres (note 10 c))	25 558	25 527
Cumul des autres éléments du résultat global	334	334
Déficit	(462 207)	(463 351)
Total des capitaux propres	10 938	8 263
Total des passifs et des capitaux propres	12 047 \$	9 584 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

BELLUS SANTÉ INC.

États consolidés intermédiaires résumés du résultat (perte) net(te)
(non audités)

Périodes terminées les 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Trois mois terminés les 31 mars	
	2017	2016
Produits (note 11)	9 \$	591 \$
Charges		
Recherche et développement	256	322
Crédits d'impôts à la recherche	(5)	(36)
	251	286
Frais généraux et administratifs	566	988
Charges d'exploitation totales	817	1 274
Perte des activités d'exploitation	(808)	(683)
Produits financiers	18	85
Charges financières	(10)	(173)
Produits (charges) financiers (ières) nets(tes) (note 12)	8	(88)
Gain sur disposition de filiale (note 5)	1 944	--
Résultat (perte) avant impôts	1 144	(771)
Recouvrement d'impôts différés	—	(12)
Résultat (perte) net(te) pour la période	1 144 \$	(759) \$
Résultat (perte) net(te) attribuable aux :		
Actionnaires	1 144	(724)
Participation ne donnant pas de contrôle	—	(35)
	1 144 \$	(759) \$
Résultat (perte) par action (note 13)		
De base et dilué(e)	0,02 \$	(0,01) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

BELLUS SANTÉ INC.

États consolidés intermédiaires résumés des autres éléments du résultat (perte) global(e)
(non audités)

Périodes terminées les 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	Trois mois terminés les 31 mars	
	2017	2016
Résultat (perte) net(te) pour la période	1 144 \$	(759) \$
Autres éléments du résultat (perte) global(e) (qui peuvent être reclassés ultérieurement au résultat (perte) net(te)) :		
Gain non réalisé sur le placement disponible à la vente (note 8)	—	91
Charge d'impôt sur le résultat connexe	—	(12)
Autres éléments du résultat global pour la période	—	79
Résultat (perte) global(e) total pour la période	1 144 \$	(680) \$
Résultat (perte) global(e) total attribuable aux :		
Actionnaires	1 144 \$	(653) \$
Participation ne donnant pas le contrôle	—	(27)
	1 144 \$	(680) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

BELLUS SANTÉ INC.

États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres
(non audités)

Périodes terminées les 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	Attribuable aux actionnaires						Participation ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital-actions (note 10 b))	Autres capitaux propres	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit	Total	Total		
Solde au 31 décembre 2016	445 753	\$ 25 527	\$ 334	\$ (463 351)	\$ 8 263	\$ —	\$ 8 263	
Résultat (perte) global(e) total pour la période								
Résultat net	—	—	—	1 144	1 144	—	1 144	
Résultat (perte) global(e) total pour la période	—	—	—	1 144	1 144	—	1 144	
Transactions avec les actionnaires, inscrites directement dans les capitaux propres :								
Émissions en règlement de l'acquisition d'une licence (note 10 b)ii))								
	1 500	—	—	—	1 500	—	1 500	
Rémunération à base d'actions (note 10 c))								
	—	31	—	—	31	—	31	
Solde au 31 mars 2017	447 253	\$ 25 558	\$ 334	\$ (462 207)	\$ 10 938	\$ —	\$ 10 938	

	Attribuable aux actionnaires						Participation ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital-actions (note 10 b))	Autres capitaux propres	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit	Total	Total		
Solde au 31 décembre 2015	418 592	\$ 34 058	\$ 383	\$ (443 992)	\$ 9 041	\$ 1 331	\$ 10 372	
Résultat (perte) global(e) total pour la période								
Perte nette	—	—	—	(724)	(724)	(35)	(759)	
Autres éléments du résultat global	—	—	71	—	71	8	79	
Résultat (perte) global(e) total pour la période	—	—	71	(724)	(653)	(27)	(680)	
Transactions avec les actionnaires, inscrites directement dans les capitaux propres :								
Émissions en règlement du Billet Modifié (note 10 b) ii))								
	8 744	(8 744)	—	—	—	—	—	
Rémunération à base d'actions (note 10 c))								
	—	80	—	—	80	—	80	
Solde au 31 mars 2016	427 336	\$ 25 394	\$ 454	\$ (444 716)	\$ 8 468	\$ 1 304	\$ 9 772	

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

BELLUS SANTÉ INC.

États consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie
(non audités)

Périodes terminées les 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	Trois mois terminés les 31 mars	
	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat (perte) net(te) pour la période	1 144	\$ (759) \$
Ajustements pour :		
Rémunération à base d'actions	31	80
(Produits) charges financiers(ières) nets(tes)	(8)	88
Gain sur disposition de filiale	(1 944)	—
Recouvrement d'impôts différés	—	(12)
Autres éléments	(1)	(7)
Variation des éléments d'actif et de passif d'exploitation :		
Débiteurs	155	99
Charges payées d'avance et autres actifs	50	320
Créditeurs	167	63
Produits différés	—	(598)
	(406)	(726)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Intérêts et charges bancaires payées	(6)	(3)
	(6)	(3)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Vente de placements à court terme, net	2 643	2 346
Vente de filiale	2 300	—
Acquisition de licence	(1 720)	—
Intérêts reçus	18	28
	3 241	2 374
Augmentation nette des espèces et quasi-espèces	2 829	1 645
Espèces et quasi-espèces au début de la période	2 575	3 039
Effet de change sur les espèces et quasi-espèces	(1)	(50)
Espèces et quasi-espèces à la fin de la période	5 403	\$ 4 634 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
(non audités)

Périodes terminées les 31 mars 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

1. Entité présentant les états financiers

BELLUS Santé inc. (BELLUS Santé ou la société) est une société biopharmaceutique de développement de nouveaux médicaments ciblant des maladies pour lesquelles il existe d'importants besoins médicaux non comblés. Son portefeuille de projets comprend BLU-5937 pour le traitement de la toux chronique ainsi que plusieurs programmes de développement de médicaments en partenariat qui sont en phase clinique. La société est domiciliée au Canada. Le siège social de la société est situé au 275, boul. Armand-Frappier, Laval (Québec) H7V 4A7.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés comprennent les comptes de BELLUS Santé inc. et ceux de ses filiales (se reporter à la note 3 a)).

Les actions de la société se transigent à la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole BLU. Les états financiers consolidés annuels de la société au 31 décembre 2016 et pour l'exercice terminé à cette date sont disponibles à l'adresse www.bellushealth.com ou à l'adresse www.sedar.com.

2. Mode de présentation

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés en conformité avec les Normes internationales d'information financière (IFRS) et la norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés n'incluent pas toutes les informations requises pour les états financiers consolidés annuels complets et devraient être lu à la lumière des états financiers consolidés annuels de la société au 31 décembre 2016 et pour l'exercice terminé à cette date. Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés n'ont pas fait l'objet d'un examen de la part des auditeurs de la société.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2017 ont été approuvés par le conseil d'administration le 9 mai 2017.

b) Utilisation d'estimations et recours au jugement

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une influence sur l'application des conventions comptables ainsi que sur les montants présentés à titre d'actifs, de passifs, de produits et de charges. Les montants présentés et les informations divulguées par voie de notes reflètent la meilleure estimation de la direction quant à l'ensemble des conditions économiques et les lignes de conduite les plus probables de la société. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

2. Mode de présentation (suite)

b) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés, les jugements significatifs portés par la direction dans l'application des conventions comptables et des sources clés d'incertitudes relatives aux estimations de la société étaient les mêmes que ceux appliqués dans les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016.

3. Principales conventions comptables et base d'évaluation

Les conventions comptables et la base d'évaluation appliquées dans les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés sont les mêmes que celles qui ont été appliquées par la société dans ses états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, à l'exception des changements suivants :

Périmètre de consolidation

Filiales

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés comprennent les comptes de BELLUS Santé inc. et ceux de ses filiales. Les filiales sont des entités contrôlées par BELLUS Santé inc. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle.

Le 16 mars 2017, BELLUS Santé a conclu une convention d'achat d'actions (Convention d'achat d'actions) avec Taro Pharmaceuticals Inc. (Taro) concernant la vente de sa filiale en propriété exclusive, Thallion Pharmaceutiques inc. (Thallion), y compris tous les droits au médicament candidat Shigamab^{MC} (se reporter à la note 5). Avant la date d'entrée en vigueur de la Convention d'achat d'actions, BELLUS Santé a procédé à une réorganisation interne en vertu de laquelle la Société en commandite BHI a été dissoute, et ses actifs et passifs ont été transférés à BELLUS Santé.

Le 16 mars 2017, la société a incorporé une nouvelle filiale en propriété exclusive, 10036269 Canada inc.

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

4. Nouvelles conventions comptables n'ayant pas encore été adoptées

Nouvelles normes et leurs interprétations non encore appliquées

a) Paiement fondé sur des actions

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié des modifications de l'IFRS 2, Paiement fondé sur des actions, en vue de clarifier comment doivent être comptabilisés certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie; des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source et une modification des termes et conditions qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de l'IFRS 2, et n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 2 de façon anticipée dans ses états financiers consolidés.

b) Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié la version finale de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui porte sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, la dépréciation et la comptabilité de couverture, remplaçant l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'adoption anticipée est permise. La société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9, et n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 9 de façon anticipée dans ses états financiers consolidés.

c) Produits

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. L'IFRS 15 remplacera entre autres l'IAS 18, *Produits et autres produits reliés aux activités et interprétations*. Cette norme comprend un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches pour comptabiliser les produits : à un moment précis ou progressivement. Le modèle propose une analyse des transactions en cinq

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

4. Nouvelles conventions comptables n'ayant pas encore été adoptées (suite)

Nouvelles normes et leurs interprétations non encore appliquées (suite)

c) Produits (suite)

étapes en fonction du contrat pour déterminer si les produits doivent être comptabilisés, le montant des produits comptabilisés et le moment où ils le sont. De nouveaux seuils quant aux estimations et au jugement ont été introduits, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant et/ou le moment où les produits sont comptabilisés. La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'adoption anticipée est permise. La société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15, et n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 15 de façon anticipée dans ses états financiers consolidés.

d) Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*. Cette norme exigera que tous les contrats de location de plus de 12 mois soient présentés à titre d'actifs et de passifs à l'état de la situation financière d'une société. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et l'adoption anticipée est permise pour les sociétés qui appliquent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. La société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16, et n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 16 de façon anticipée dans ses états financiers consolidés.

5. Disposition de filiale

Le 16 mars 2017, BELLUS Santé a conclu une Convention d'achat d'actions avec Taro concernant la vente de 100% des actions de sa filiale en propriété exclusive, Thallion, y compris tous les droits au médicament candidat Shigamab^{MC}, pour une contrepartie totale de 2 700 \$, composée d'une contrepartie initiale en espèces de 2 300 \$ à la signature et d'un paiement différé de 400 \$, à être versé à l'atteinte d'un jalon prédéfini, prévu dans les 24 mois suivant la signature de l'entente. De plus, BELLUS Santé recevra une portion de certains revenus liés au programme Shigamab^{MC}, suite à l'approbation réglementaire du produit candidat.

BELLUS Santé a également conclu une entente de service d'un an avec Taro, en vertu de laquelle BELLUS Santé fournira de l'assistance pour le développement préclinique du produit candidat et recevra des honoraires de 130 \$ au cours de cette période.

Un gain sur disposition de filiale de 1 944 \$ (déductions faites des frais de transaction de 214 \$ et d'un actif ayant une valeur comptable de 542 \$) a été enregistré dans les états consolidés intermédiaires résumés du résultat (perte) net(te) pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2017. Le paiement différé de 400 \$ est présenté dans les débiteurs courants.

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

5. Disposition de filiale (suite)

La société a consenti à indemniser Taro, sous réserve de certaines conditions et limitations, pour les pertes qu'elle pourrait subir ou encourir et qui proviennent de toutes dettes, passifs, engagements ou obligations de toute nature qui résultent de toutes questions, actions, événements, faits ou circonstances liées aux opérations, activités ou affaires de Thallion qui ont été menées avant la date d'entrée en vigueur de la Convention d'achat d'action.

En vertu des dispositions de l'acquisition de Thallion en 2013, 5 % des produits reçus par BELLUS Santé provenant de la vente de Thallion, incluant la technologie de Shigamab^{MC} (Considération Shigamab^{MC}), était payable aux détenteurs de droit à valeur conditionnelle (DVC). Par conséquent, un montant de 94 \$ (0,00263 \$ par DVC) a été versé le 7 avril 2017 aux porteurs de DVC. La Considération de Shigamab^{MC} a été réduite d'un montant de 20 \$ à titre de frais d'agent de DVC, le tout conformément aux termes des ententes conclues lorsque BELLUS Santé a fait l'acquisition de Thallion en 2013.

6. Espèces, quasi-espèces et placements à court terme

Les espèces, les quasi-espèces et les placements à court terme sont constitués des soldes des comptes bancaires et des placements à court terme :

	31 mars 2017	31 décembre 2016
Solde des comptes bancaires	3 191 \$	967 \$
Placements à court terme dont l'échéance initiale est de moins de trois mois (générant des intérêts de 0,75 % à 1,10 % au 31 mars 2017) (0,75 % à 1,10 % au 31 décembre 2016)	2 212	1 608
Espèces et quasi-espèces	5 403	2 575
Placements à court terme dont l'échéance initiale est de plus de trois mois et moins d'un an (générant des intérêts de 1,35% à 1,50 % au 31 mars 2017) (1,35 % à 1,65 % au 31 décembre 2016)	1 616	4 259
Espèces, quasi-espèces et placements à court terme	7 019 \$	6 834 \$

7. Projet de recherche et développement en cours

Le 28 février 2017, BELLUS Santé a obtenu de Institut NÉOMED (NÉOMED) une licence mondiale exclusive pour développer et commercialiser BLU-5937 (anciennement NEO5937), une petite molécule, antagoniste puissant et très sélectif des récepteurs P2X3, une cible validée cliniquement pour la toux chronique, et qui est biodisponible par voie orale.

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

7. Projet de recherche et développement en cours (suite)

En vertu des modalités de l'entente, BELLUS Santé a versé à NÉOMED une contrepartie initiale de 3 200 \$, composée d'une somme en espèces de 1 700 \$ et de 5 802 177 actions ordinaires de BELLUS Santé d'une valeur de 1 500 \$. NÉOMED aura le droit de recevoir une redevance sur les produits basés sur les ventes nettes. En remplacement des paiements d'étape, une certaine portion de tous les autres produits reçus par BELLUS Santé liés à BLU-5937 sera partagée avec NÉOMED selon une formule préalablement établie en vertu de laquelle la portion des produits partagés diminue au fil de l'avancement du développement du programme.

En vertu de l'entente, NÉOMED fournira du soutien au développement du programme de BLU-5937 et contribuera 950 \$ pour financier les activités de recherche et développement, dont 475 \$ est présenté comme débiteurs courant et 475 \$ comme débiteurs non courant dans les états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière au 31 mars 2017.

BELLUS Santé estime que la juste valeur de l'actif du projet de recherche et développement en cours lié à BLU-5937 s'élève à 2 359 \$, soit la juste valeur de la contrepartie, en plus des frais liés à l'acquisition de 109 \$, déduction faite de la contribution convenue de 950 \$ comme soutien au développement.

Le projet de recherche et de développement en cours est comptabilisé comme actif incorporel dont la durée de vie est indéfinie jusqu'à ce que le projet, qui est présentement en phase préclinique, soit terminé ou abandonné, auquel cas il sera respectivement amorti ou dévalué.

8. Placement dans FB Health

Le placement de 5,72 % dans FB Health S.p.A (FB Health), une société pharmaceutique spécialisée située en Italie axée sur la neurologie et la psychiatrie et une société apparentée, acquis par BELLUS Santé dans le cadre de l'entente de licence avec FB Health pour BLU8499 en octobre 2013 (se reporter à la note 11 b)), est évalué à la juste valeur dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés. Au 31 mars 2017, la société a estimé la juste valeur du placement à 639 \$ (639 \$ au 31 décembre 2016). Dans le cadre de la détermination de sa juste valeur, la société a enregistré un changement de juste valeur de néant pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2017 et une augmentation 91 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2016, comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

8. Placement dans FB Health (suite)

Au cours de 2016, la société a changé la méthode d'évaluation pour déterminer la juste valeur de la participation de la société dans FB Health pour être cohérent avec le niveau de développement de l'entreprise, car la direction ne croit plus qu'elle se qualifie comme entreprise en démarrage. L'investissement, qui était auparavant évalué selon la méthode d'évaluation basée sur un multiple des ventes, est maintenant évalué selon la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Selon la méthode d'actualisation des flux de trésorerie, BELLUS Santé a estimé la juste valeur de sa participation en actualisant les prévisions de flux de trésorerie, en utilisant un taux d'escompte après impôt de 19 %. Lors de la détermination de la juste valeur, la direction a utilisé des hypothèses basées sur les résultats d'opérations passés de FB Health ainsi que ceux d'entreprises comparables opérant dans le même secteur d'industrie et ayant des caractéristiques similaires.

Les estimations de la juste valeur du placement ne sont pas étayées par des cours du marché actif, et par conséquent font l'objet d'incertitude. En plus du niveau d'incertitude inhérent à la prévision des flux de trésorerie réalisé par cette société, l'estimation de la juste valeur est sensible au taux d'escompte utilisé. Compte tenu de la juste valeur du placement au 31 mars 2017, une hausse ou une baisse de 2 % du taux d'escompte diminuerait ou augmenterait respectivement les autres éléments du résultat global de 74 \$ et 94 \$.

9. Passifs financiers – DVC

Le 15 août 2013, la société a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Thallion pour un prix d'acquisition de 6 266 \$ en espèces et l'émission d'un DVC par action ordinaire.

Les DVC émis aux actionnaires de Thallion confèrent au porteur le droit de recevoir, notamment, i) sa quote-part de 100 % de toute contrepartie supplémentaire à recevoir en vertu de la transaction de Thallion de 2009 et ii) sa quote-part de 5 % des produits générés ou reçus par BELLUS Santé relativement à Shigamab^{MC}, plafonnés à 6 500 \$.

En référence au point i) ci-dessus, la société a annoncé le 17 février 2017, avoir reçu un montant de 573 \$ en règlement de la contrepartie supplémentaire du prix d'achat en vertu de la transaction de Thallion de 2009. Le montant a été versé en totalité aux détenteurs de DVC le 10 mars 2017.

En référence au point ii) ci-dessus, la société a annoncé le 16 mars 2017, avoir vendu toutes les actions émises et en circulation de Thallion, y compris tous les droits au médicament candidat Shigamab^{MC} (se reporter à la note 5). En vertu des dispositions de l'acquisition de Thallion en 2013, 5 % des produits reçus par BELLUS Santé provenant de la vente de Thallion, incluant la technologie de Shigamab^{MC}, était payable aux détenteurs DVC et a été versé le 7 avril 2017.

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

9. Passifs financiers – DVC (suite)

Le droit à une valeur conditionnelle et la contrepartie conditionnelle sont néant au 31 mars 2017 (573 \$ présenté comme charges payées d'avance et les autres actifs et 573 \$ comme portion courante dans les passif financiers – DVC au 31 décembre 2016). Il n'y a pas eu de changement de la juste valeur du droit à une valeur conditionnelle et de la contrepartie conditionnelle pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2017 (57 \$ présenté comme produits financiers pour l'actif et dans les charges financières pour le passif à l'état consolidé intermédiaires résumé du résultat (perte) net(te) pour la période correspondante de l'exercice précédent).

La contrepartie éventuelle liés aux DVC sur les produits futurs de Shigamab^{MC} de 135 \$ est présenté comme portion courante dans les passif financiers – DVC pour la période terminée le 31 mars 2017 (104 \$ comme portion non-courante dans les passif financiers – DVC au 31 décembre 2016). Le changement de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liés aux DVC sur les produits futurs de Shigamab^{MC} représente 31 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2017 et a été présenté en réduction du gain sur disposition de filiale (néant – pour la période correspondante de l'exercice précédent) (se reporter à la note 5).

10. Capitaux propres

a) Les actions émises et en circulation sont les suivantes :

	Nombre	Dollars
Solde au 31 décembre 2016	61 063 824	445 753 \$
Émises en contrepartie de départ pour l'acquisition de licence (note 10 b) i))	5 802 177	1 500
Solde au 31 mars 2017	66 866 001	447 253 \$

	Nombre	Dollars
Solde au 31 décembre 2015	47 426 358	418 592 \$
Émises en règlement du Billet Modifié (note 10 b) ii))	7 286 828	8 744
Solde au 31 mars 2016	54 713 186	427 336 \$

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

10. Capitaux propres (suite)

b) Capital-actions

- i) Le 28 février 2017, BELLUS Santé a émis 5 802 177 nouvelles actions ordinaires comme paiement initial pour l'obtention d'une licence mondiale exclusive pour développer et commercialiser BLU-5937. Cette transaction est une transaction non monétaire, ainsi exclue de l'état consolidé intermédiaires résumé des flux de trésorerie (se reporter à la note 7).
- ii) Le 1^{er} janvier 2016, en règlement de billets convertibles auparavant modifiés parallèlement à l'entente de partenariat stratégique et de financement conclue avec Pharmascience en mai 2012 (le Billet Modifié), la société a émis 7 286 828 nouvelles actions ordinaires. Par conséquent, la valeur comptable du Billet Modifié de 8 744 \$ classée dans les autres capitaux propres à l'émission a été reclassée dans le capital-actions. Cette transaction est une transaction non monétaire, ainsi exclue de l'état consolidé intermédiaires résumé des flux de trésorerie.

c) Régime d'options sur actions

Les variations des options sur actions en cours émises en vertu du régime d'options sur actions de la société se résument comme suit :

	Nombre	Prix d'exercice Moyen Pondéré
Options en cours au 31 décembre 2016	4 788 000	0,53 \$
Éteintes	(90 000)	0,50
Options en cours au 31 mars 2017	4 698 000	0,53 \$

	Nombre	Prix d'exercice Moyen Pondéré
Options en cours au 31 décembre 2015	4 685 000	0,51 \$
Attribuées ¹⁾	103 000	1,12
Options en cours au 31 mars 2016	4 788 000	0,53 \$

¹⁾ La totalité des options sur actions ont été attribuées à des principaux dirigeants.

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

10. Capitaux propres (suite)

c) Régime d'options sur actions (suite)

Le tableau suivant présente un résumé des renseignements sur les options sur actions en cours et celles pouvant être exercées au 31 mars 2017 :

Prix d'exercice par action	Options en cours		Options pouvant être exercées
	Nombre	Nb d'années moyen pondéré jusqu'à l'échéance	Nombre
0,30 \$	75 000	6,3	45 000
0,50 \$	4 370 000	5,4	3 496 000
1,05 \$	150 000	8,0	60 000
1,12 \$	103 000	8,9	20 600
	4 698 000	5,4	3 621 600

Rémunération à base d'actions

La société a enregistré une charge de rémunération à base d'actions relativement aux options sur actions attribués en vertu du régime d'options sur actions (excluant la rémunération des régimes d'UAD) de 31 \$ à l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat (perte) net(te) pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2017; de ce montant, 3 \$ est présenté à titre de frais de recherche et développement et 28 \$ est présenté à titre de frais généraux et administratifs (80 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, 6 \$ présenté à titre de frais de recherche et développement et 74 \$ présenté à titre de frais généraux et administratifs).

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

10. Capitaux propres (suite)

d) Régimes d'unités d'actions différées (UAD)

Le nombre d'unités en cours pour les périodes de trois mois terminées les 31 mars 2017 et 2016 sont les suivantes :

Nombre d'unités	Trois mois terminés les 31 mars	
	2017	2016
Solde à la fin de la période	217 953	217 953
Solde du passif relatif aux UAD, inclus dans les créditeurs	59 \$	353 \$

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mars 2017 et 2016, la société n'a pas attribué de UAD. Le (produit) charge de rémunération à base d'actions des régimes d'UAD enregistré à l'état consolidé intermédiaire résumé de la résultat (perte) net(te) pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2017 s'est élevé à (4) \$; présenté à titre de frais généraux et administratifs) (126 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, 1 \$ présenté à titre de frais de recherche et développement et 125 \$ présenté à titre de frais généraux et administratifs).

11. Produits

Les produits s'établissent comme suit

a) Services de développement de produits

Les produits issus de l'entente de vente d'actif et de licence et de l'entente de service conclues avec Auven Therapeutics en 2010 pour KIACTA^{MC} ont été de néant pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2017 (577 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent).

b) Produits en vertu d'ententes de licence

En octobre 2013, BELLUS Santé a conclu une entente afin d'accorder à FB Health, une société apparentée, une licence pour les droits de VIVIMIND^{MC}, un produit de santé naturel pour la protection de la mémoire, à l'échelle mondiale. L'entente prévoit une contrepartie en espèces de plus de 2 000 \$ à recevoir jusqu'en 2017, pour laquelle la totalité des produits ont été constatés au 31 décembre 2015, ainsi que certains remboursements de coûts.

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

11. Produits (suite)

b) Produits en vertu d'ententes de licence (suite)

BELLUS Santé a également conclu en octobre 2013 une entente de licence mondiale avec FB Health pour BLU8499, un médicament candidat pour les maladies du système nerveux central incluant la maladie d'Alzheimer, et une famille d'analogues, de même que pour une plate-forme connexe de chémotypes et un ensemble de données cliniques. À son tour, FB Health a accordé tous ses droits à Alzheon inc. (Alzheon), une société apparentée lors de la transaction, dans le cadre d'une licence mondiale exclusive, excluant l'Italie. Alzheon est une société axée sur la maladie d'Alzheimer et autres troubles neurodégénératifs.

La société a constaté des produits de 9 \$ en vertu de ces ententes de licence pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2017 (14\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent). Au 31 mars 2017, le montant à recevoir relativement à ces ententes s'élève à 374 \$ et est présenté dans les débiteurs courants à l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière (506 \$ au 31 décembre 2016).

12. Produits (charges) financiers (ières) nets(tes)

Les produits financiers et les charges financières pour les périodes de trois mois terminées les 31 mars 2017 et 2016 s'établissent comme suit :

	Trois mois terminés les 31 mars	
	2017	2016
Intérêts créditeurs	18 \$	28 \$
Variation de la juste valeur du droit éventuelle	—	57
Produits financiers	18	85
Intérêts débiteurs et charges bancaires	(6)	(3)
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle - payable (DVC)	—	(57)
Perte de change	(4)	(113)
Charges financières	(10)	(173)
Produits (charges) financiers(ières) nets(tes)	8 \$	(88) \$

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

13. Résultat (perte) par action

	Trois mois terminés les 31 mars	
	2017	2016
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation de base	63 062 352	54 713 186
Résultat (perte) de base et dilué(e) par action	0,02 \$	(0,01) \$

L'impact du régime d'options sur actions a été exclu du calcul du résultat dilué par action pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2017 car il aurait un effet anti-dilutif.

Les effets du Droit d'Échange et du régime d'options sur actions ont été exclus du calcul de la perte diluée par action pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2016 car ils auraient un effet anti-dilutif.

Toutes les options sur actions attribuées sous le régime d'options sur actions pourraient potentiellement avoir un effet dilutif dans le futur.

14. Opérations entre apparentés

- Il n'y a pas d'apparenté qui exerce à lui seul le contrôle ultime de la société.
- Le Dr Francesco Bellini, président du conseil d'administration, fournit des services-conseils à la société sur une base continue en vertu d'une convention de services de consultation entre la société et Picchio International, propriété exclusive du Dr Francesco Bellini et de sa conjointe. La convention est d'une durée d'un an, et sera renouvelée pour des périodes successives d'un an. La société a enregistré des honoraires et des charges totalisant 95 \$ pour les périodes de trois terminées les 31 mars 2017 et 2016.

En octobre 2013, BELLUS Santé a conclu des ententes de licence relativement à VIVIMIND^{MC} et BLU8499 avec une société apparentée FB Health et une société apparentée lors de la transaction, Alzheon (se reporter aux notes 8 et 11 b)). FB Health est contrôlée par le Dr Francesco Bellini, président du conseil d'administration de BELLUS Santé.

- Le 1er janvier 2016, la société a émis 7 286 828 nouvelles actions ordinaires à un actionnaire de la société ayant une influence notable, en règlement d'un billet convertible modifié lors du Plan d'Arrangement de mai 2012 (se reporter à la note 10 b) ii)).

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

14. Opérations entre apparentés (suite)

d) Principaux dirigeants

Le chef de la direction, les vice-présidents et les administrateurs de BELLUS Santé sont considérés comme étant les principaux dirigeants de la société.

La rémunération totale des principaux dirigeants de la société pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2017 et 2016 s'établit comme suit :

	Trois mois terminés les 31 mars	
	2017	2016
Avantages à court terme	409 \$	452 \$
(Produit) charge relative aux régimes d'UAD	(4)	126
Charge relative au régime d'options sur actions	30	78
	435 \$	656 \$

15. Instruments financiers

Information sur la valeur comptable et la juste valeur

La juste valeur est estimée à un moment précis, et ce, au moyen de l'information disponible au sujet de l'instrument financier en cause. Ces estimations sont de nature subjective et ne peuvent, dans bien des cas, être établies avec précision. Une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux accorde la priorité aux données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur. Le Niveau 3 est défini comme étant les données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, ou alors le sont seulement dans une très faible mesure, ce qui oblige les entités à établir leurs propres hypothèses.

Au 31 mars 2017, les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base régulière sont le placement dans FB Health, ainsi que la contrepartie éventuelle qui découlent de l'acquisition de Thallion en août 2013 ; ces instruments financiers ont été évalués en utilisant des données de Niveau 3.

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

15. Instruments financiers (suite)

Information sur la valeur comptable et la juste valeur (suite)

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2017, le rapprochement des soldes de début et de fin des actifs et passifs évalués à la juste valeur sur une base régulière en utilisant des données significatives non-fondées sur des données observables (Niveau 3) s'établit comme suit :

	Placement dans FB Health	Droit contrepartie éventuel	Contrepartie éventuelle (DVC)
Solde au 31 décembre 2016	639 \$	573 \$	(677) \$
Variation de la juste valeur (présenté en réduction du gain sur disposition de filiale) ¹⁾	—	—	(31)
Paiement reçu d'un tiers partie	—	(573)	—
Paiement versé au DVC	—	—	573
Solde au 31 mars 2017	639 \$	— \$	(135) \$

¹⁾ Le montant de variation de la juste valeur est présenté en diminution du gain sur disposition de filiale (se reporter à la note 5).

Pour ses actifs et passifs financiers évalués au coût amorti au 31 mars 2017, la société a établi que la valeur comptable de ses actifs et passifs financiers à court terme et de ses débiteurs non-courants se rapproche de leur juste valeur en raison de la période relativement brève qu'il reste à courir jusqu'à l'échéance de ces instruments.

(Cette page est laissée en blanc intentionnellement)

(Cette page est laissée en blanc intentionnellement)

(Cette page est laissée en blanc intentionnellement)

Certains énoncés qui figurent dans le présent document, à l'exception des énoncés de faits qui sont vérifiables indépendamment à la date des présentes, peuvent constituer des « énoncés prospectifs » au sens des lois et de la réglementation sur les valeurs mobilières du Canada. Ces énoncés, formulés d'après les attentes actuelles de la direction, comportent par le fait même de nombreux risques, incertitudes et hypothèses considérables, connus et inconnus, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de BELLUS Santé inc. Ces facteurs de risque comprennent, notamment: la capacité d'élargir et de développer son portefeuille de projets, la capacité d'obtenir du financement, l'effet de la conjoncture économique en général, la conjoncture dans l'industrie pharmaceutique, les changements réglementaires dans les territoires où BELLUS Santé inc. fait des affaires, la volatilité du marché boursier, les fluctuations de coûts, les changements dans l'environnement concurrentiel découlant des fusions, l'atteinte du taux d'épuisement des fonds prévu, les paiements potentiels liés aux ententes d'indemnité, l'atteinte des jalons prévus pour les essais cliniques, et le fait que les résultats réels puissent différer à la suite de la vérification définitive et du contrôle de la qualité des données et des analyses. De plus, la durée du processus de développement des médicaments candidats de BELLUS Santé inc., la taille de leur marché et leur valeur commerciale, de même que le partage des produits entre BELLUS Santé inc. et ses partenaires potentiels provenant des revenus futurs potentiels dépendent d'un certain nombre de facteurs, y compris la somme globale des produits. Par conséquent, les résultats et événements réels futurs peuvent différer sensiblement des résultats et événements anticipés exprimés dans les énoncés prospectifs. Même si BELLUS Santé inc. est d'avis que les attentes exprimées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, rien ne peut garantir qu'elles se concrétiseront. Le lecteur ne doit pas se fier sans réserve aux énoncés prospectifs inclus dans le présent document. Ces énoncés prospectifs ne sont valables qu'à la date où ils sont faits, et BELLUS Santé inc. n'a pas l'obligation et décline toute intention de mettre à jour publiquement ou de revoir ces énoncés à la suite de quelque nouvelle information, événement futur, circonstance ou autre motif que ce soit, à moins qu'elle n'y soit tenue en vertu de la législation ou de la réglementation applicable. Veuillez consulter les documents publics déposés par BELLUS Santé inc. auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris la notice annuelle, pour connaître d'autres facteurs de risque susceptibles d'avoir une incidence sur BELLUS Santé inc. et ses affaires.

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

BELLUS Santé est une société biopharmaceutique de développement de nouveaux médicaments ciblant des maladies pour lesquelles il existe d'importants besoins médicaux non comblés. Son portefeuille de projets comprend BLU-5937 pour le traitement de la toux chronique ainsi que plusieurs programmes de développement de médicaments en partenariat qui sont en phase clinique. Les actions de la société se transigent à la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole BLU.

BELLUS SANTÉ INC.
275, Boulevard Armand-Frappier
Laval (Québec) Canada H7V 4A7

T 450 680 4500
F 450 680 4501
webinfo@bellushealth.com

bellushealth.com